



Québec
solidaire

LAURENTIDES

**CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA CARTE ÉLECTORALE
COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE**

St-Jérôme
29 avril 2008

PRÉSENTATION

Mentionnons tout d'abord que Québec solidaire-Laurentides est le regroupement des 8 circonscriptions suivantes : Argenteuil, Bertrand, Blainville, Deux-Montagnes, Groulx, Labelle, Mirabel et Prévost.

Pour Québec solidaire, il est essentiel de préserver la neutralité et l'impartialité de la Commission de la représentation électorale (CRÉ). La carte électorale doit demeurer un outil de démocratie basée sur la représentation effective des électeurs et ne doit en aucun cas être le résultat des intérêts partisans. Nous remercions M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections et président de la CRÉ de s'être attaqué à la réforme de la carte électorale, réforme essentielle à notre avis.

Le poids d'un vote

Au sujet de la représentation effective des électeurs, la loi électorale mentionne deux choses. La première concerne le nombre d'électeurs que doit comprendre une circonscription, soit plus ou moins 25% d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale d'une circonscription. Or, la réforme de la carte électorale présentée aujourd'hui respecte tout à fait ce critère, à deux exceptions près (Iles de la Madeleine et Ungava), ce qui est parfait à notre avis. L'évolution démographique fait qu'actuellement une vingtaine de circonscriptions excède cette balise du plus ou moins 25% et à court terme nous aurions près de 36 circonscriptions dans cette situation. On ne saurait tolérer cela car, dans le respect de la démocratie, le poids de chaque électeur, électrice doit être le même, peu importe son lieu de résidence, par conséquent la délimitation des circonscriptions doit nécessairement correspondre à leur poids démographique. Ce critère étant un élément important dans la garantie d'un processus électoral démocratique. Le découpage des circonscriptions doit être basé sur ce critère et non pas sur les intérêts partisans des élus. Québec solidaire-Laurentides appuie la révision proposée de la carte électorale qui nous assure de la plus grande équité possible entre les votes des électeurs et électrices.

Le véritable enjeu

Le second aspect de la loi électorale au sujet de la représentativité effective des électeurs est le fait qu'elle mentionne que :

« la circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales.»

C'est la dimension de la représentation des régions ici dont il est question. C'est précisément cet aspect qui a suscité tant de réactions dans les différentes régions du Québec. L'enjeu ici est la recherche d'un équilibre entre l'équité du vote et la représentation des régions à l'Assemblée nationale, deux conditions nécessaires pour atteindre une plus grande *représentativité effective* des électeurs. Or, la réforme de la carte proposée aujourd'hui ne tient pas compte de cette dimension.

Dans le contexte où il est important que chaque circonscription ait un poids égal dans le processus électoral, la seule avenue qui permet de tenir compte des régions est la réforme du mode de scrutin puisque, en effet, la loi électorale actuelle ne comporte pas de critères pour tenir compte de cet aspect précis. M. Blanchet, Directeur général des élections, comme vous l'avez déjà très bien dit : «le mode de scrutin actuel ne reflète pas toujours la volonté des électeurs sur le plan national». Nous croyons qu'il est grand temps de procéder non pas seulement à la réforme de la carte électorale de manière à tenir compte uniquement du poids démographique d'une circonscription mais de manière à tenir compte des votes exprimés par le plus grand nombre possible d'électeurs et d'électrices. Et cela veut dire, pour Québec solidaire Laurentides, opter pour un mode de scrutin mixte compensatoire.

D'ailleurs à ce sujet, rappelons que les trois partis représentés à l'Assemblée nationale se sont déjà prononcés en faveur d'une telle réforme ainsi que le Parti Vert et Québec solidaire.

La réforme du mode de scrutin

Québec solidaire a toujours opté pour le mode de scrutin mixte alliant le mode uninominal et la proportionnelle ; ce que vous nommez, dans un de vos documents, «le mode de scrutin mixte à compensation nationale». Cependant, dans la recherche d'un équilibre entre la notion d'équité

du vote —auquel nous tenons— et la représentativité des régions d'une manière juste, nous sommes ouverts désormais à un mode de scrutin mixte qui tiendra compte des régions, celui que vous nommez «la compensation nationale avec redistribution régionale». Plus précisément, nous réclamons ici un mode de scrutin où 60% des députés, soit 77 députés (75 + les 2 circonscriptions d'exception) seraient élus par le mode actuel de scrutin et 40%, soit 50 députés, seraient élus selon une compensation nationale en fonction du pourcentage des votes obtenus par les partis et une redistribution répartie entre 9 régions du Québec.

Dans l'historique des 20 dernières années, en ce qui a trait aux modifications à la carte électorale, c'est la représentation des régions qui a fini par l'emporter au détriment de l'équité du vote. Les intérêts régionaux ont prévalu sur le poids du vote de chaque électeur. On se rend compte que les intérêts partisans des partis politiques à l'Assemblée nationale ont toujours réussi à faire reculer la Commission de la Représentation électorale (CRÉ) sur ce dossier. Pour nous, il est grand temps de mettre un frein à cela. Il est essentiel que le vote de chaque électeur et chaque électrice ait le même poids, peu importe dans quelle région du Québec il ou elle se trouve.

Quant à ceux et celles qui invoquent que la révision de la carte électorale proposée aujourd'hui par la CRÉ ne tient pas compte des régions, eh bien, je leur rappelle à ce moment du processus que la carte électorale n'est pas un outil de développement régional ni un outil économique des différentes régions du Québec. Et nos élus devraient aussi se le rappeler plutôt que de se laisser aveugler par des intérêts partisans. La carte électorale est et doit demeurer une division territoriale qui permet l'équité du vote et cela est crucial pour notre démocratie. Donner un poids inégal aux circonscriptions sera perçu comme injuste et illégitime par les électeurs et les électrices.

Québec solidaire-Laurentides ne veut pas non plus d'une réforme électorale qui augmenterait le nombre des circonscriptions d'exception puisque cela rendrait injuste et inéquitable le poids de chaque électeur selon les disparités régionales. Les deux exceptions proposées, Iles de la Madeleine et Ungava, s'expliquent par leur particularité géographique. Mais si nous ajoutons d'autres exceptions, nous ne pourrions plus parler d'exception mais de règles

différentes. Cela voudrait dire que nous nous attaquerions à l'équité du vote et, en aucun cas, nous ne voulons une telle situation.

Le découpage territorial proposé pour les Laurentides

En ce qui concerne les huit circonscriptions que nous représentons, la présente réforme propose la modification de trois de nos circonscriptions électorales. À défaut d'adopter un mode de scrutin mixte compensatoire, notre analyse nous amène à être en accord avec la délimitation territoriale que vous proposez.

Bertrand

Certains partis politiques voudront faire croire que pour la circonscription de Bertrand, il ne serait pas naturel d'en retirer les municipalités de Notre-Dame de la Merci et de St-Donat puisque ces électeurs et électrices utilisent les services de Santé de Ste-Agathe. Or, il est naturel pour ces gens d'aller vers la circonscription de Rousseau puisque la majorité de leurs services gouvernementaux — mise à part la santé — proviennent d'ores et déjà de l'actuel Rousseau et cela souvent nos membres nous en ont fait part.

En termes de déplacement et de proximité, l'ajout de la nouvelle municipalité de Prévost, issue des fusions municipales, correspond davantage à un regroupement naturel. Nous nous permettons d'insister ici encore une fois sur la taille de la circonscription puisque la CRÉ a déjà dû renoncer à cette même proposition, il y a je crois une dizaine d'années. Nous le répétons, il faut une répartition territoriale objective et équitable et celle que vous proposez répond adéquatement à ce critère.

Blainville et La Plaine

C'est avec joie que nous accueillons la nouvelle délimitation proposée considérant l'augmentation rapide du nombre d'électeurs dans cette municipalité, accroissement qui n'est pas à sa fin si on se fie à la démographie projetée et à l'exode vers les banlieues qui se poursuivra encore quelques années. Blainville vit présentement une explosion démographique et on doit tenir compte de cela. L'ajout de la nouvelle circonscription de La Plaine telle que vous le proposez

viendra redonner un poids équitable à chacun des votes de ce coin de pays. Et cela est en conformité avec nos valeurs, telles qu'exprimées précédemment.

Prévoist

L'augmentation du nombre d'électeurs et d'électrices dans la nouvelle municipalité de St-Jérôme rend nécessaire la division d'avec la municipalité de Prévoist, toujours dans la même logique que le poids d'un votant soit égal à celui de tous les autres de la province. Par conséquent, l'ajout de la municipalité de Prévoist à la circonscription de Bertrand est tout à fait rationnel, quoiqu'en diront certains partisans. Ici, nous vous invitons cette fois, à ne pas céder aux intérêts partisans même si on invoque que vous avez déjà voulu scinder ce territoire précédemment et que finalement vous aviez dû y renoncer à l'époque.

Conclusion

Québec solidaire, région des Laurentides, réclame haut et fort une réforme en profondeur du mode de scrutin parce que le mode de scrutin actuel cause des problèmes importants à la démocratie en ne reflétant pas adéquatement la volonté de la population.

Nous réclamons de la Commission de la représentation électorale une division territoriale en 75 circonscriptions (+ Iles de la Madeleine et Ungava) où les députés seront élus par le mode uninominal et en 9 régions d'où proviendront 50 autres députés élus à la proportionnelle, de manière à tenir compte de la représentativité des régions et de la volonté de la population.

Il est grand temps de laisser la place aux intérêts démocratiques et non pas de céder aux intérêts partisans de nos élus.

«Dans une démocratie représentative, la division du territoire à des fins électorales revêt une grande importance. Elle permet, **en conjonction avec le mode de scrutin**, d'assurer la représentation effective de la population et de traduire la volonté des électeurs en sièges à l'Assemblée nationale»¹

¹ Rapport du Directeur général des élections, Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire, Avis du DGE, décembre 2007, p. 79.